

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre septembre à 18 heures 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Villegouge sous la présidence de Monsieur Guillaume VALEIX, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Mr Jean BOULIN ayant donné pouvoir à Mr Guillaume VALEIX
- Mr Jean-Robin BOIS-HUTIN ayant donné pouvoir à Mme Gwénaëlle GARNIER
- Mr Yannick SURAULT ayant donné pouvoir à Mr Raymond COUQUIAUD

Secrétaire de séance : Madame Delphine NONCLE désignée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Adoption du procès-verbal.

1. Choix du maître d'œuvre pour le lancement d'étude de la CAB 2 – PHASE 3 – route des Mésanges
2. Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet
3. Délibération de principe pour le recrutement de personnel contractuel

1 – Choix du maître d'œuvre pour le lancement d'étude de la CAB 2 – PHASE 3 – route des Mésanges

Monsieur le Maire fait un rappel de la Convention d'Aménagement de Bourg subventionnée par le Département de la Gironde ainsi que du futur calendrier des phases de travaux.

Cette convention permet de soutenir les communes rurales de moins de 10 000 habitants dans le développement de leur territoire et des espaces publics. Elle sécurise le centre bourg en matière d'accès piétons et PMR (personnes à mobilité réduite) mais aussi en limitant la vitesse à 30 km/h et l'installation de ralentisseurs en plus de la réfection de voirie et l'enfouissement des lignes.

La route des Mésanges RD128 (2021)

La route du Petit Bois RD138 (2022)

Messieurs Jacques MARIEN & Raymond COUQUIAUD font état de la commission d'ouverture des plis réunie le 21 Septembre pour analyser les propositions.

Une consultation, a été lancée auprès de 4 entreprises, en ce qui concerne la mission de Maitrise d'œuvre relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation du centre bourg, suivant la fiche action N°6 (route des Mésanges, RD128) de l'étude de la CAB2.

Le règlement de la consultation a été adressé, le 2 septembre, aux entreprises Bercat, Servicad, Atelier Rouge Bordeaux et Fred Bonnet. La réception des offres était fixée au 18 septembre à 12 heures.

Il est rappelé au conseil les critères de sélection des candidats (35% pour les honoraires, 55% pour les moyens humains, compétences, planification et expérience, 10% pour le compte rendu de visite sur le site) et présente le tableau du classement établi par la commission d'ouverture des :

Candidats	Evaluation
Bercat (de Talence)	n'a pas souhaité répondre car sont déjà trop surchargés
Servicad Ingénieurs Conseils (de Blanquefort)	évaluation : 87 points sur 100
Atelier Rouge Bordeaux (de Libourne)	souhaitait plutôt répondre avec une autre entreprise
Fred Bonnet (de Floirac)	Evaluation : 61 points sur 100

Au vu des évaluations et après discussion, Monsieur le Maire, propose au conseil municipal d'attribuer le marché à SERVICAD Ingénieurs Conseils. Le montant estimé de cette étude a été prévu dans le budget 2020 au compte 2031.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de la SARL SERVICAD Ingénieurs Conseils, qui propose un taux d'honoraires de 4,63% du coût HT des futurs travaux de voirie, pour la mission de Maîtrise d'œuvre de cette phase 3 de la CAB2. Le conseil municipal charge Monsieur le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet

2 – Création d'un poste d'ATSEM à temps non complet

Vu la demande de Madame Laëtitia MAUPEU, Adjoint technique principale de 2^{ème} classe, d'accéder au grade d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^e classe (ATSEM),

Considérant que les dossiers d'intégration directe ne nécessitent plus l'avis préalable de la Commission administrative paritaire depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément aux évolutions règlementaire résultat de la parution de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique,

Sachant que cet agent remplit les conditions pour accéder à ce grade,

Monsieur le Maire propose la création d'un emploi d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles d'une durée hebdomadaire de 30 heures, affecté à l'école maternelle de VILLEGOUGE à compter du 1^{er} décembre 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membre présents décide la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe à temps non complet à partir du 1^{er} décembre 2020.

3 – Délibération de principe pour le recrutement de personnel contractuel

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires et d'agents contractuels momentanément indisponibles, il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin du personnel occasionnel, ou de remplacement, en cas de maladie ou d'accident des agents, et/ou pour faire face ponctuellement à un surcroît de travail dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984.

L'agent contractuel sera recruté à temps complet ou incomplet, la rémunération sera fixée sur l'indice de base correspondant à la nature des fonctions à exercer et les profils requis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité donne délégation de pouvoir au Maire pour le recrutement de personnel occasionnel.

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

Qu'une assemblée générale de la Communauté de Commune du Fronsadais a eu lieu ce jeudi 24/09/2020 :

- Il y avait entre autres, à l'ordre du jour, la convention de revente des masques à adopter. La Présidente propose de refacturer aux communes le coût des masques auxquels aura été préalablement soustrait la subvention du Département (1286 masques lavables pour un montant de 1970 euros).
- Le rapport d'activité 2019 de la Communauté de Commune du Fronsadais est à disposition en mairie à tous les conseillers ou administrés souhaitant le consulter.

Concernant la location des salles communales en période de pandémie, Villegouge a convenu de maintenir cette possibilité pour les associations de la commune, dans le respect du protocole sanitaire. Cette décision est soumise à modification si les consignes préfectorales et gouvernementale sévoulent.

Qu'une commission scolaire, en concertation avec l'APE (association des parents d'élèves), prévoit de se réunir pour élaborer les menus de la cantine.

Qu'une réunion s'est tenue le 2 septembre au sujet de la sécurité des équidés à Villegouge avec l'ensemble des propriétaires équestres de Villegouge.

Madame Delphine NONCLE rappelle qu'un grand nombre de régions françaises sont frappées depuis plusieurs mois par des attaques et des mutilations visant principalement les équidés.

Les propriétaires d'équidés présents ont fait part de leur inquiétude légitime à propos de la sécurité de leurs animaux stationnés sur la commune et dans les communes aux alentours.

Plusieurs suggestions ont été évoquées dans le but d'accroître la vigilance autour des lieux de stationnement d'équidés sur la commune, notamment une collaboration avec la gendarmerie de Villegouge.

Compte tenu de la reprise de la crise sanitaire liée à la Covid 19, Monsieur le Maire informe qu'un état des masques disponibles en mairie a été effectué et que conformément aux annonces de la préfète, le registre communal d'identification des personnes vulnérables (habituellement utilisé pour la mise en place du plan canicule) a été réactivé avec un recensement plus actuel. Après avoir préalablement échangé sur ce sujet avec Mme Gwenaëlle GARNIER, Monsieur le maire lui propose l'organisation d'une commission sanitaire temporaire en se rapprochant de la commission aide & action sociale dont la responsable est Madame Sylvie BOULIN ainsi que la commission ruralité & vie locale dont la responsable est Madame Delphine NONCLE.

Monsieur Raymond COUQUIAUD fait un point sur les travaux réalisés ces dernières semaines ; il fait état de :

- La réfection de la couche de roulement sur la Route de Camelot à l'intersection avec la RD 138,
- La récupération et le stockage du rabotage au dépôt communal qui servira à l'entretien des chemins ruraux.
- Chanfrin en béton bitumineux et reprofilage avec le rabotage aux entrées des riverains
- Trottoirs de petit ouvrage de la RD 246 au droit du tennis en béton bitumineux
- Reprofilage des accotements avec le rabotage stocké
- Mise en place de 2 grilles concaves de 400 sur la RD 138 pour évacuer les eaux pluviales de la chaussée.

Tous ceci gracieusement offert en accord avec tous les partis.

Monsieur le Maire tient également à signaler la vitesse excessive des voitures aux entrées d'agglomérations, Rue principale direction Galgon ainsi que Route des mésanges direction Périssac ; ayant occasionné récemment la sortie de route d'une voiture sur plus de 3 m de distance, celle-ci ayant atterri dans le jardin d'une maison du lotissement. Il a été évoqué la nécessité d'ajouter un miroir de signalisation au carrefour entre la RD138 et la RD246 au centre-bourg.

Enfin nous avons quelques retours concernant l'annonce du bulletin sur la recherche de personnes intéressées par les échanges de services partagés, (cours de langue, baby-sitting) et les jardins partagés.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance du conseil municipal à 19h20.

